

tations organisées par la Société, a été de \$6,803.29, ce qui laisse encore un excédent de \$234.37. En 1912, la recette fut de \$4,502.55 et la dépense de \$5,198.18 soit un déficit de \$695.63.

Conformément aux exigences de la charte, le bilan du Monument National a été présenté et approuvé le 6 mars dernier à l'assemblée générale des actionnaires de cette institution. Ce bilan accusait au 31 décembre 1913 un excédent de \$92,536.81, soit une augmentation de \$10,847.20 sur l'année précédente. L'actif total, s'élevant à \$320,530.22, comprenait, pour l'immeuble, l'aménagement et l'ameublement une somme de \$296,813.33, soit une augmentation de \$13,183.25 sur 1912. Cette augmentation est représentée par des travaux en béton armé faits à la scène durant l'année. Le passif total, s'élevant à \$227,993.41, comprend la dette hypothécaire en capital et intérêts, soit \$124,216.64, et un capital-actions de \$91,810.00, dont la Société détient maintenant plus de \$76,000.00.

Le revenu total de l'immeuble a été de \$30,131.52, contre \$32,871.63 en 1912, et les dépenses de \$18,720.90, contre \$16,739.61 en 1912. La diminution du revenu est due à la perte d'un locataire qui donna du théâtre juif dans la salle des fêtes une partie de l'année 1912, le revenu de cette salle étant tombé de ce chef de \$12,417.45 à \$7,567.00. L'augmentation de la dépense est due presque tout entière à l'augmentation du chiffre de l'assurance contre l'incendie, porté de \$150,000. à \$200,000., ce qui a fait monter de \$3,764.96 à \$5,014.96 le budget des primes. Grâce à la réfection de la scène, nous avons obtenu des assurances la promesse d'une réduction prochaine d'un cinquième dans le taux des primes, lequel est actuellement de \$2.50 pour cent en moyenne.

L'immeuble est maintenant évalué par la ville à \$528,000.00.

L'administrateur du Monument National relève directement de la Commission administrative, laquelle est responsable au Conseil, lequel est responsable, pour cette partie de ses attributions, à l'assemblée générale des actionnaires. La Commission comprend, depuis la dernière assemblée générale M. Thomas Gauthier, M. le Dr Huguenin, M. le notaire Albert Savignac, le président-général et le trésorier-général — ces deux derniers membres d'office. Elle a reçu depuis quelques mois plusieurs demandes de location de la grande salle pour du théâtre. Un impresario de variétés offrait, pour un bail de dix années à neuf ou dix mois par année, dimanches compris, un loyer de \$20,000. devant augmenter jusqu'à \$30,000. Le Conseil, vû la nature des spectacles, n'a pas cru devoir accepter cette offre. On a là une nouvelle preuve de l'impossibilité de vouloir faire à la fois de l'immeuble un lieu de réunions patriotiques et une source de revenus considérables.